

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

Date de la convocation :

12 janvier 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 7

- votants : 7

L'an deux mil vingt-et-un, le 21 janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU

Etai(ent) excusé(es) : M. GUION, M. LARDEUX, M. POCHÉ, Mme TROMEUR

Secrétaire de séance : M. MALTAVERNE

D2021-001 : LONGUEUR DE VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT ENVOI

Chaque année la préparation de la répartition de la DGF (dotation globale de fonctionnement) donne lieu, de la part du ministère de l'intérieur, à un recensement des données physiques et financières des communes.

Dans le cadre de la répartition pour 2021, la longueur de voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte dans le calcul de la DSR (dotation de solidarité rurale).

Vu l'article L.2334-22 du code général des collectivités territoriales, ne peut être pris en compte que la voirie dans le domaine public communal, c'est-à-dire celle dont la commune est propriétaire, a fait l'objet de classement dans le domaine public de la commune et exprimée en mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'actualisation du tableau de classement des voies communales (annexé à la présente délibération) qui s'établit à **30 960.70 mètres linéaires**.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 25 janvier 2021
GUINEHEUX Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20210121-D2020-001b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

